

## **GO Sport - Règlement du concours de Noël Facebook**

### **Article I : Organisation**

La Société GO Sport France, Société par Actions Simplifiée au capital de 36 000 000 euros, dont le siège social est situé à Sassenage (38360) - 17, Avenue de la Falaise - immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 428 560 031 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 7 au 20 Décembre 2015 sur la page Facebook de la Société GO Sport France (ci-après désigné « le Jeu »).

### **Article II : Participation**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine, à l'exclusion des salariés et administrateurs de la société Groupe GO Sport et des sociétés affiliées au Groupe GO Sport ainsi qu'aux membres de leur famille et de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu et disposant d'un compte Facebook. La participation est limitée à une seule par personne. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas participer pour le compte d'autres participants. La Société GO Sport France se réserve le droit de procéder à toutes vérifications concernant l'identité des participants.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet ainsi que des lois et règlements en vigueur en France.

Le non-respect du présent règlement de Jeu entraînera l'annulation de la participation.

### **Article III : Modalités**

Pour participer, il est nécessaire de posséder un compte Facebook.

Le participant devra se connecter sur la page Facebook de la Société GO Sport France, puis cliquer sur le lien du Jeu disponible dans le menu de la page Facebook GO Sport France.

Une fois sur l'application du Jeu, le participant aura accès à plusieurs thématiques (ski & montagne, football, running, tennis, sport urbains, produits technologiques, jeux & accessoires), chaque thématique étant un quiz avec des questions et des gains qui lui sont propres.

Il pourra alors choisir la thématique à laquelle il souhaite participer, tout en sachant qu'il pourra participer à toutes les thématiques à posteriori. Quatre questions seront posées par thématique.

Lors de sa première participation, après avoir répondu aux questions, le participant devra transmettre ses coordonnées personnelles dans un formulaire (Prénom, Nom, Adresse mail) afin de pouvoir valider le quiz, et connaître son score.

Le participant devra répondre correctement à toutes les questions posées afin que sa participation soit enregistrée pour le quiz concerné. Si le participant ne coche pas toutes les bonnes réponses du premier coup, il pourra réitérer sa participation jusqu'à obtention de la totalité des points.

La réussite totale à une thématique permet de participer à un tirage au sort pour remporter les lots attribués à cette thématique. Elle compte aussi pour une participation au grand tirage au sort final du Jeu.

Le grand tirage au sort final du Jeu est destiné à toutes les personnes ayant correctement répondu à un ou plusieurs quiz, ainsi qu'à celles qui ont invité des amis Facebook :

- En répondant correctement à X quiz, le participant a X chances de gagner au tirage au sort final.
- En invitant des amis (dans la limite de 10 maximum sur toute la durée de l'opération), le participant augmente d'autant ses chances de gagner au tirage au sort final, à partir du moment où les amis invités participent à leur tour au Jeu, et ce, indépendamment du résultat qu'il a obtenu au(x) quiz.
- Ainsi, une même personne pourra cumuler au maximum 17 chances de gagner (10 amis + 7 quiz) au tirage au sort final.

Seules les participations conformes aux dispositions du présent règlement seront prises en compte dans le cadre du Jeu.

Toute participation au Jeu incomplète, illisible, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, comportant de fausses indications ou initiée avec un email temporaire tel que @yopmail.com, @jetable.net, @jetable.com, jetable.org, @spambox.us ne sera pas considérée comme valide et sera exclue.

Les participants autorisent toutes les vérifications légales concernant leur identité et leurs coordonnées dans le cadre exclusif du déroulement du présent Jeu.

Toute indication d'identité ou d'adresse mail incomplète, fausse, usurpée et/ou erronée entraîne l'élimination immédiate du participant concerné.

Toute fraude ou tentative de fraude d'un participant, et de manière générale toute violation d'une ou plusieurs dispositions du présent règlement entraîne automatiquement l'élimination du participant concerné.

Par ailleurs, toute intention malveillante qui altérerait le déroulement du Jeu entraîne automatiquement l'élimination du participant concerné.

En cas d'annulation de la participation du gagnant, le gagnant se trouve déchu de l'ensemble de ses droits et notamment ceux liés à l'octroi d'un lot.

En tout état de cause, la Société GO Sport France se réserve le droit de poursuivre, par tous moyens, tout participant contrevenant aux dispositions du présent règlement.

Les tirages au sort seront effectués lors de la semaine du 21 décembre 2015.

#### **Article IV : Dotations**

La Société GO Sport France met en jeu les lots suivants, classés par thématique et par marque :

##### **Ski et montagne :**

- 1 paire de SKI - PURSUIT 300 XELIUM, de marque ROSSIGNOL, d'une valeur unitaire de 449,99€ ttc (quatre-cent-quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).
- 1 Veste homme - MANHATTAN (TAILLE M), de marque EIDER, de couleur rouge, d'une valeur unitaire de 269,95€ ttc (deux-cent-soixante-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes toutes taxes comprises).
- 1 Veste femme - MANHATTAN (TAILLE 38), de marque EIDER, de couleur noire, d'une valeur unitaire de 259,95€ ttc (deux-cent-cinquante-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes toutes taxes comprises).

- 2 Gilets - THERMOBALL (TAILLE S & M), de marque THE NORTH FACE, de couleur DARK EGGPLANT PURPLE, d'une valeur unitaire de 150€ ttc (cent-cinquante euros toutes taxes comprises) et d'une valeur totale de 300€ ttc (trois-cent euros toutes taxes comprises).
- 1 Pantalon ski homme - ALTA BADIA (TAILLE M), de marque EIDER, de couleur gris, d'une valeur unitaire de 149,95€ ttc (cent-quarante-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes toutes taxes comprises).
- 1 Pantalon ski femme - LA MOLINA (TAILLE 38), de marque EIDER, de couleur rose, d'une valeur unitaire de 149,95€ ttc (cent-quarante-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes toutes taxes comprises).
- 1 Base camp - DUFFEL, de couleur PURPLE / BLUE, de marque THE NORTH FACE, d'une valeur unitaire de 110€ ttc (cent-dix euros toutes taxes comprises).
- 1 blouson ski femme - BELLAVISTA JKT (taille M), de marque ELLESSE, de couleur grise, d'une valeur unitaire de 109,99€ ttc (cent-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).
- 1 Sac à dos - STEEP 20, de marque MILLET, de couleur MAJOLICA BLUE, d'une valeur unitaire de 99,90€ ttc (quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises).
- 1 masque – SCARLETT, de marque BOLLE, de couleur SHINY BLACK NIGHT MODULATOR CITRUS GUN, d'une valeur unitaire de 89,99€ ttc (quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).
- 1 casque - JULIET 52-54CM, de marque BOLLE, de couleur SOFT BLACK, d'une valeur unitaire de 79,99 € ttc (soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).
- 1 masque ORIGINS M, de marque CEBE, de couleur ORANGE VIOLET ORANGE FLASH FIRE, d'une valeur unitaire de 79,99€ (soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).
- 1 casque DUSK FS 53-57CM, de marque CEBE, de couleur PURPLE, d'une valeur unitaire de 79,99€ (soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).
- 1 pantalon ski femme - WENGEN PANT (taille M), de marque ELLESSE, de couleur noir, d'une valeur unitaire de 79,99€ ttc (soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).
- 1 Sac à dos - STEEP 15, de marque MILLET, de couleur PURPLE BLUE, d'une valeur unitaire de 69,90€ ttc (soixante-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises).
- 1 Sac à dos - STEEP 15, de marque MILLET, de couleur ROUGE CARMIN, d'une valeur unitaire de 69,90€ ttc (soixante-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises).
- 1 blouson ski homme - ALPINA 200 JKT (taille M), de marque WANABEE, de couleur noir, d'une valeur unitaire de 64,99€ ttc (soixante-quatre euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).
- 1 casque - B-LIEVE 51-53CM, de marque BOLLE, de couleur SOFT BLACK & SILVER, d'une valeur unitaire de 59,99€ ttc (cinquante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).
- 1 pantalon ski homme - ALPINA 200 PAN (taille M), de marque WANABEE, de couleur noir, d'une valeur unitaire de 59,99€ ttc (cinquante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).
- 1 masque - SKI VOLT PLUS, de marque BOLLE, de couleur MATTE YELLOW CROSS SUNRISE, d'une valeur unitaire de 34,99€ ttc (trente-quatre euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).
- 2 Bonnets - TELLIM II WOOL, de marque MILLET, de couleur ULTRA BLUE/SKY DIVER, d'une valeur unitaire de 34,90€ ttc (trente-quatre euros quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises) et d'une valeur totale de 69,80€ ttc (soixante-neuf euros et quatre-vingt centimes toutes taxes comprises).

- 3 Base camp - TRAVEL CANISTERS, de couleur PURPLE / BLUE, de marque THE NORTH FACE, d'une valeur unitaire de 30€ ttc (trente euros toutes taxes comprises) et d'une valeur totale de 90€ ttc (quatre-vingt-dix euros toutes taxes comprises).
- 2 Bonnets - WHYMPER BEANIE, de marque MILLET, de couleur FLASHY BLUE/PURPLE BLUE, d'une valeur unitaire de 29,90€ ttc (vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises) et d'une valeur totale de 59,80€ ttc (cinquante-neuf euros et quatre-vingt centimes toutes taxes comprises).
- 3 Bonnets - CORPO BEANIE, de marque MILLET, de couleur ROUGE/DEEP RED, d'une valeur unitaire de 29,90€ ttc (vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises) et d'une valeur totale de 89,70€ ttc (quatre-vingt-neuf euros et soixante-dix centimes toutes taxes comprises).
- 3 Bonnets - CORPO BEANIE, de marque MILLET, de couleur TOBACCO/WARM OLIVE, d'une valeur unitaire de 29,90€ ttc (vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises) et d'une valeur totale de 89,70€ ttc (quatre-vingt-neuf euros et soixante-dix centimes toutes taxes comprises).

#### Running :

- 4 Chaussures trail - Team R-light 004, de marque RAIDLIGHT, d'une valeur unitaire de 135€ ttc (cent-trente-cinq euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 540€ ttc (cinq-cent-quarante euros toutes taxes comprises).
- 5 Chaussures - RUNNING VAZEE RUSH M, de marque NEW BALANCE, de couleur bleu, d'une valeur unitaire de 110€ ttc (cent-dix euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 550€ ttc (cinq-cent-cinquante euros toutes taxes comprises).

#### Football :

- 1 lot de 2 PLACES Paris / Bastia samedi 9 janvier, d'une valeur unitaire de 180€ ttc (cent-quatre-vingt euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 360€ ttc (trois-cent-soixante euros toutes taxes comprises).
- 1 lot de 2 PLACES Paris / Lorient mercredi 3 février, d'une valeur unitaire de 180€ ttc (cent-quatre-vingt euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 360€ ttc (trois-cent-soixante euros toutes taxes comprises).
- 1 lot de 2 PLACES Paris / Lille samedi 13 février, d'une valeur unitaire de 180€ ttc (cent-quatre-vingt euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 360€ ttc (trois-cent-soixante euros toutes taxes comprises).
- 1 lot de 2 PLACES Paris / Reims Samedi 20 février, d'une valeur unitaire de 180€ ttc (cent-quatre-vingt euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 360€ ttc (trois-cent-soixante euros toutes taxes comprises).
- 1 lot de 2 PLACES Paris / Montpellier samedi 5 mars, d'une valeur unitaire de 180€ ttc (cent-quatre-vingt euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 360€ ttc (trois-cent-soixante euros toutes taxes comprises).
- 1 lot de 2 PLACES Paris / Nice samedi 2 avril, d'une valeur unitaire de 180€ ttc (cent-quatre-vingt euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 360€ ttc (trois-cent-soixante euros toutes taxes comprises).
- 1 lot de 2 PLACES Paris / Rennes samedi 30 avril, d'une valeur unitaire de 180€ ttc (cent-quatre-vingt euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 360€ ttc (trois-cent-soixante euros toutes taxes comprises).
- 1 lot de 2 PLACES Paris / Nantes samedi 14 mai, d'une valeur unitaire de 180€ ttc (cent-quatre-vingt euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 360€ ttc (trois-cent-soixante euros toutes taxes comprises).
- 1 lot de 2 PLACES Paris / Bastia samedi 9 janvier, d'une valeur unitaire de 180€ ttc (cent-quatre-vingt euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 360€ ttc (trois-cent-soixante euros toutes taxes comprises).
- 1 lot de 2 PLACES Paris / Lorient mercredi 3 février, d'une valeur unitaire de 180€ ttc (cent-quatre-vingt euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 360€ ttc (trois-cent-soixante euros toutes taxes comprises).

- 1 lot de 2 PLACES Paris / Lille samedi 13 février, d'une valeur unitaire de 180€ ttc (cent-quatre-vingt euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 360€ ttc (trois-cent-soixante euros toutes taxes comprises).
- 1 lot de 2 PLACES Paris / Reims Samedi 20 février, d'une valeur unitaire de 180€ ttc (cent-quatre-vingt euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 360€ ttc (trois-cent-soixante euros toutes taxes comprises).
- 1 lot de 2 PLACES Paris / Montpellier samedi 5 mars, d'une valeur unitaire de 180€ ttc (cent-quatre-vingt euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 360€ ttc (trois-cent-soixante euros toutes taxes comprises).
- 1 lot de 2 PLACES Paris / Nice samedi 2 avril, d'une valeur unitaire de 180€ ttc (cent-quatre-vingt euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 360€ ttc (trois-cent-soixante euros toutes taxes comprises).
- 1 lot de 2 PLACES Paris / Rennes samedi 30 avril, d'une valeur unitaire de 180€ ttc (cent-quatre-vingt euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 360€ ttc (trois-cent-soixante euros toutes taxes comprises).
- 1 lot de 2 PLACES Paris / Nantes samedi 14 mai, d'une valeur unitaire de 180€ ttc (cent-quatre-vingt euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 360€ ttc (trois-cent-soixante euros toutes taxes comprises).
- 10 Maillots dédicacés d'une valeur unitaire de 85€ ttc (quatre-vingt-cinq euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 850€ ttc (huit-cent-cinquante euros toutes taxes comprises).
- 2 Sacs de sport - LARGE WHEELED HOLDALL, de marque UMBRO, de couleur noir/blanc, d'une valeur unitaire de 60€ ttc (soixante euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 120€ euros (cent-vingt euros toutes taxes comprises).
- 2 Ballons de football - NEO PRO TSBE, de marque UMBRO, de couleur blanc/orange fluo/noir, d'une valeur unitaire de 48€ ttc (quarante-huit euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 96€ euros (quatre-vingt-seize euros toutes taxes comprises).
- 2 Sacs de sport - MEDIUM HARDBASE HOLDALL, de marque UMBRO, de couleur noir/blanc, d'une valeur unitaire de 40€ ttc (quarante euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 80€ euros (quatre-vingt euros toutes taxes comprises).
- 3 BALLONS EURO16 TOP REPLIQUE PE16, de marque ADIDAS, d'une valeur unitaire de 34,99€ ttc (trente-quatre euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 104,97€ euros (cent-quatre euros et quatre-vingt-dix-sept centimes toutes taxes comprises).
- 2 Sacs de sport - MEDIUM HOLDALL, de marque UMBRO, de couleur rouge/noir/blanc, d'une valeur unitaire de 30€ ttc (trente euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 60€ euros (soixante euros toutes taxes comprises).
- 2 Ballons de football - NEO TROPHY, de marque UMBRO, de couleur blanc/bleu/noir, d'une valeur unitaire de 18€ ttc (dix-huit euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 36€ euros (trente-six euros toutes taxes comprises).

Tennis :

- 1 RAQUETTE AEROPRODRIVE (DEDICACEE PAR RAFAEL NADAL), de marque BABOLAT, d'une valeur de 225€ ttc (deux-cent-vingt-cinq euros toutes taxes comprises).
- 1 paire de CHAUSSURE JET ALL COURT, de marque BABOLAT, d'une valeur unitaire de 145€ ttc (cent-quarante-cinq euros toutes taxes comprises).
- 8 BRACELETS CONNECTES BABOLAT POP, de marque BABOLAT, d'une valeur unitaire de 89,95€ ttc (quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes toutes taxes comprises) et d'une valeur totale de 719,60€ (sept-cent-dix-neuf euros et soixante centimes toutes taxes comprises).

### Sports urbains :

- 1 CASQUE SCOOTER SAURUS, de marque MICRO, d'une valeur unitaire de 99,90€ ttc (quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises).
- 1 LOT ACCESSOIRE (SONNETTE/LUMIERE/CADENAS), de marque MICRO, d'une valeur unitaire de 37,70€ ttc (trente-sept euros et soixante-dix centimes toutes taxes comprises).
- 1 TROTTINETTE SPRITE ALUMINIUM, de marque MICRO, d'une valeur unitaire de 37,70€ ttc (trente-sept euros et soixante-dix centimes toutes taxes comprises).
- 1 SKATE URBAN VINTAGE 22, de marque TEMPLAR, de couleur bleu, d'une valeur unitaire de 24,99€ ttc (vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).
- 1 SKATE URBAN VINTAGE 22, de marque TEMPLAR, de couleur orange, d'une valeur unitaire de 24,99€ ttc (vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).
- 1 SKATE URBAN VINTAGE 22, de marque TEMPLAR, de couleur rouge, d'une valeur unitaire de 24,99€ ttc (vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).
- 1 SKATE URBAN VINTAGE 22, de marque TEMPLAR, de couleur rose, d'une valeur unitaire de 24,99€ ttc (vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).
- 1 SKATE URBAN VINTAGE 22, de marque TEMPLAR, de couleur noir, d'une valeur unitaire de 24,99€ ttc (vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).

### Produits Technologiques :

- 1 CAMERA HERO4 SESSION, de marque GOPRO, d'une valeur unitaire de 329,90€ ttc (trois-cent-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises).
- 1 MONTRE A300 NOIR, de marque POLAR, d'une valeur unitaire de 119,99€ ttc (cent-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).
- 1 DRONE ULTRADRONE X31 WIFI BLANC, de marque MONDO, d'une valeur unitaire de 99,99€ ttc (quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).

### Jeux et accessoires :

- 10 SACS ACTIVE DUFFLE BAG, de marque PUMA, de couleur noir, d'une valeur unitaire de 40€ ttc (quarante euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 400€ (quatre-cent euros toutes taxes comprises).
- 2 MOLKKY DE LUXE en bois, de marque CADETEL, d'une valeur unitaire de 39,95€ (trente-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 79,90€ (soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises).
- 1 COFFRET CIBLE KX2100, de marque UNICORN, d'une valeur unitaire de 29,99€ (vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).
- 1 SAC DE SPORT SPORTY BAG M, de marque ATHLITEC, de couleur bleu, d'une valeur unitaire de 14,99€ ttc (quatorze euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).

### Tirage au sort final :

- 1 Carte cadeau d'une valeur unitaire de 500€ ttc (cinq-cents euros toutes taxes comprises).
- 5 Cartes cadeau d'une valeur unitaire de 50€ ttc (cinquante euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 250€ ttc (deux-cent-cinquante euros toutes taxes comprises).

- 10 Cartes cadeau d'une valeur unitaire de 20€ ttc (vingt euros toutes taxes comprises), et d'une valeur totale de 200€ ttc (deux-cent euros toutes taxes comprises).

Au total, 125 (cent-vingt-cinq) gagnants seront désignés et la valeur des dotations du Jeu s'élève à 11 797,17 € ttc (onze-mille-sept-cent-quatre-vingt-dix-sept euros et dix-sept centimes toutes taxes comprises).

Les coloris des produits ne seront pas nécessairement conformes aux visuels communiqués lors du Jeu. Le choix des coloris et les tailles des produits se feront en fonction des stocks disponibles.

#### **Article V : Attributions des lots**

8 tirages au sort seront effectués le 22 Décembre 2015 au plus tard :

- 7 tirages au sort relatifs aux quiz, avec :
  - 34 gagnants pour le quiz Ski et montagne ;
  - 9 gagnants pour le quiz Running ;
  - 31 gagnants pour le quiz Football ;
  - 10 gagnants pour le quiz Tennis ;
  - 8 gagnants pour le quiz Sports urbains ;
  - 3 gagnants pour le quiz Produits Technologiques
  - 14 gagnants pour le quiz Jeux et accessoires ;
- 1 tirage au sort final avec 16 gagnants.

Il ne pourra être attribué qu'un seul lot par participant et par foyer (même nom, même adresse postale).

Les gagnants seront annoncés sur la page Facebook du Jeu et avertis au plus tard le 23 Décembre 2015 par email à l'adresse communiquée pour le Jeu. Ils auront alors dix jours calendaires pour répondre à cet email afin de communiquer l'adresse postale à laquelle envoyer la dotation. En cas de non réponse, le gagnant renoncera à son lot, et ce dernier pourra être remis en jeu ou conservé par la Société GO Sport France, à sa libre discrétion.

Les gagnants des lots suivants devront nous communiquer la taille à laquelle ils souhaitent recevoir leur lot :

- New Balance - Vazee rush
- Raidlight - Team R-Light
- Rossignol - paire de ski
- Babolat - Chaussure Jet All Court

Les lots seront envoyés par la société GO Sport France à l'adresse communiquée par les gagnants.

Les lots sont nominatifs et ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent la Société GO Sport France, à compter de l'obtention de leur gain, à utiliser en tant que tel leur nom, leur prénom, leur ville de résidence, dans toutes manifestations publicitaires ou promotionnelles liées au présent Jeu, en France métropolitaine (Corse comprise) et aux DOM-TOM, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation.

Dans le cas où un gagnant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par courrier à l'adresse suivante : GO Sport France - Service Marketing – 17 avenue de la Falaise – 38360 Sassenage, dans un délai de 8 (huit) jours à compter de la réception de son lot.

## **Article VI : Précisions relatives aux dotations**

Les dotations ne pourront être attribuées sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

Les dotations ne sont ni reprises, ni échangées ou remplacées par un autre objet ou service pour quelle que cause que ce soit. Il ne sera attribué aucune contrevaletur en espèce en échange des dotations gagnées.

Seuls les gagnants pourront bénéficier de leur dotation. Les gagnants s'interdisent de céder ou vendre leur dotation à des tiers.

La Société GO Sport France décline toutes responsabilités pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant le transport et la durée de jouissance du lot attribué et du fait de son utilisation.

## **Article VII : Dépôt légal**

Le règlement est déposé via [www.reglement.net](http://www.reglement.net), à la SCP Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés, 15, Passage du Marquis de la Londe - 78000 – Versailles.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société GO Sport France, dans le respect des conditions énoncées, et publié sur la page du Jeu. Il entrera en vigueur à compter de sa publication et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du Jeu à l'adresse suivante :

**GO Sport France, Services Marketing Clients  
17 Avenue de la Falaise  
38360 Sassenage**

Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur. Le règlement complet peut être consulté sur la page Facebook GO Sport France disponible à l'adresse suivante : [www.facebook.com/gosportfrance](http://www.facebook.com/gosportfrance)

## **Article VIII : Litiges et responsabilités**

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement de Jeu étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. La Société GO Sport France tranchera souverainement tout litige relatif au Jeu. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités de Jeu. Toute contestation devra être envoyée par courrier recommandé. La Société GO Sport France se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Jeu dans le respect de l'article VI. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La Société GO Sport France pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

Le présent Jeu est hébergé par le site Internet Facebook. Chaque participant devra respecter les conditions d'utilisations du site Internet Facebook. Le participant reconnaît par ailleurs être informé des conditions générales d'utilisation et de la politique de confidentialité du site Internet Facebook qui peuvent toutes deux être consultées directement sur le site Internet Facebook. Le siège social de

Facebook est situé au : 1601 S. California Ave., Palo Alto, CA 94304. La société GO Sport France n'assume aucune responsabilité quant au contenu et à l'utilisation du site Facebook. De même, le participant décharge Facebook de toute responsabilité quant à l'organisation de ce Jeu et déclare avoir pris connaissance que Facebook, n'en est ni le gestionnaire, ni le parrain. A ce titre, une décharge écrite pourra lui être demandée à tout moment du Jeu. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la Société GO Sport France.

#### **Article IX: Remboursement des frais de Jeu**

En cas de débours, tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de Jeu estimé depuis un téléphone fixe, au tarif France Telecom, sur la base d'une connexion de 3 mn au tarif réduit, soit 0.15 euro. La demande de remboursement doit être envoyée par courrier, à l'adresse du Jeu (Article VII), accompagnée d'un RIB, et d'une facture détaillée au nom du participant, indiquant la date et l'heure de la connexion, au plus tard 30 jours après la date de clôture du Jeu, cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au Jeu et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

#### **Article X : Connexion et utilisation**

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

La Société GO SPORT France décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires de Jeu à une adresse erronée ou incomplète.

#### **Article XI : Attribution de compétence**

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

#### **Article XII : Informatique et Libertés**

Si des informations nominatives sont recueillies dans le cadre du Jeu, elles seront traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au Jeu, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la Société GO Sport France.

### **Article XIII : Droits de propriété littéraire et artistique**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.